

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de LAXOU
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant inférieur à 90 000 euros HT
Référence :	LAX2026-02
Date de mise en ligne :	Le jeudi 19 mars 2026 à 11:20:01
Date de clôture :	Le lundi 13 avril 2026 à 12:00:00
Titre :	Mise à disposition gratuite d'un minibus de 9 places
Descriptif :	La présente consultation concerne la mise à disposition gratuite d'un véhicule publicitaire neuf. Le véhicule, kilométrage illimité, sera de type minibus 9 places. Ce véhicule sera mis à disposition du personnel communal et des associations.

La société attributaire assure le financement du véhicule par des emplacements publicitaires sur celui-ci. Il finance la mise à disposition du véhicule par la vente d'encarts publicitaires. La prestation est donc financée par un abandon de recette de la ville de Laxou au profit du titulaire du marché.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 1	Posée le 20/03/2026 à 10:20:30 Bonjour, à combien se chiffre l'abandon de recette de la Ville de laxou au profit du titulaire ? Qui s'occupe de vendre les encarts publicitaires ? Merci Répondue le 20/03/2026 à 11:02:32 Bonjour, Comme précisé à l'article 6 du cahier des charges : "La société attributaire assure le financement du véhicule par des emplacements publicitaires sur ceux-ci. Il finance la mise à disposition du véhicule par la vente d'encarts publicitaires. La prestation est donc financée par un abandon de recette de la ville de Laxou au profit du titulaire du marché. Le bilan des recettes publicitaires attendues, sur la durée du marché, doit être strictement inférieur au seuil des procédures formalisées" (216000 euros HT). Le titulaire du marché s'occupe donc de vendre les encarts publicitaires. Cordialement.
----------------------	---